

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU BUREAU DU 12 OCTOBRE 2017**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19  
Présents : 13  
Pouvoirs : 1  
Votants : 14

Date de convocation du Bureau Communautaire :  
Le 05/10/2017

Le 12 octobre 2017, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Brigitte COULON, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET.

Absents/Excusés : Marie Jeanne BEGUET, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir M. GRISON), Raymond MOUSSY, Etienne SERRAT, Frédéric VALLOS, Daniel VIGNARD.

Assistants : M. Jean-Paul PERRAUD (Villeneuve), M. Daniel POMMIER (Villeneuve), M. Gérard PORETTI (Civrieux), M. Samuel LACHAIZE (DGS-CCDSV), Mme Géraldine RAYNAL (DGA-CCDSV).

Secrétaire de séance : Marc PECHOUX.

**OBJET : TRAVAUX - CONTRAT DE RURALITE – DEMANDE DE SUBVENTION – Aménagement de l'aire de stationnement en bords de Saône à Parcieux**

M. Jacky DUTRUC, Vice-Président chargé des Travaux, rappelle que depuis plusieurs années, la Communauté de communes a mis en place un programme de valorisation des bords de Saône et de développement des circulations douces sur le chemin de halage. Cette orientation se traduit par la réalisation de stationnements à proximité des bords de Saône sur les zones de grande fréquentation afin d'éviter la circulation sur le halage.

Ce programme s'inscrit également en lien avec le projet d'itinéraire fluvestre « Via Saôna » piloté par la Communauté de communes en lien avec l'ensemble des Intercommunalités des bords de Saône de Massieux à Mâcon Sud (Ain et Rhône). Les bords de Saône seront à terme de plus en plus fréquentés par des piétons et des vélos.

Ce projet de stationnement prévu sur les bords de Saône, sur la commune de Parcieux et sur un tènement de 3 605 m<sup>2</sup> en cours d'acquisition par la Communauté de communes, doit permettre la création d'une centaine d'emplacements.

Cette aire de stationnement permettra de répondre aux attentes des restaurateurs, de limiter le stationnement sauvage sur le chemin de halage et ainsi de favoriser la circulation des piétons et des vélos en bords de Saône. Cet aménagement permettra également de favoriser la démarche écotouristique engagée par la Communauté de communes depuis plusieurs années.

Un dossier APD a été réalisé par le maître d'œuvre et le dossier de consultation des entreprises a été élaboré. La Communauté de communes souhaite engager ce projet au plus vite.

Parallèlement à ce projet, la commune de Parcieux envisage de réaliser un cheminement modes doux depuis le village jusqu'en bords de Saône. Ce cheminement dédié aux piétons et aux vélos, longera le stationnement prévu par la CCDSV au Sud et rejoindra le carrefour des Eyguets, puis poursuivra vers le village de Parcieux d'une part, et Reyrieux d'autre part.

Il est indiqué que ce projet a été inscrit au contrat de ruralité au volet 5 : *Transition écologique, action 5.1.1 « Stationnements nature bords de Saône »*.

M. Jacky DUTRUC présente le plan de financement prévisionnel de ce projet. Il précise également que les services de l'Etat ont demandé à la CCDSV de déposer au plus vite les demandes de subvention pour les opérations 2017 inscrites à ce contrat.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour la création de l'aire de stationnement à Parcieux :

Dépenses HT		Recettes		Taux
Prix généraux	14 520 €	Région	24 000 €	18 %
Démolition et nettoyage		Contrat Dombes		
Plate-forme	36 371 €	Etat - DETR	38 949 €	30 %
Voiries et bordures	67 127 €			
Signalisation	2 034 €	Etat	30 000€	23%
Assainissement	5 400 €	Contrat de ruralité		
Réseaux divers	4 380 €	Reste à charge	36 883 €	29%
		CCDSV		
<b>TOTAL HT</b>	<b>129 832 €</b>	<b>TOTAL</b>	129 832 €	100 %

- ✓ **SOLLICITE** les aides financières auprès de l'Etat (contrat de ruralité) et des autres partenaires ;
- ✓ **MANDATE** le Président pour effectuer toutes les démarches auprès des organismes et collectivités, et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **17 OCT. 2017**  
 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171012-2017B29-TR  
 Affichage le : **17 OCT. 2017**

A Trévoux, le 12/10/2017

Le Président,  
 Bernard GRISON

